



Rapport du jury de la certification complémentaire français langue seconde

publié le 16/10/2007 - mis à jour le 01/10/2008

Descriptif :

Ce rapport de jury de la session 2006-2007 de la "certification complémentaire Français Langue Seconde" a pour vocation non seulement d'expliquer aux candidats malheureux de cette session les éventuelles raisons de leur échec, mais aussi et surtout aux futurs candidats les attentes du jury de cette certification complémentaire.

Sommaire :

- RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

● RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

1. Composition du jury

- Olivier HIMY, IA-IPR de Lettres.
- Martine MARQUILLÓ-LARRUY, Maître de Conférences à l'Université de Poitiers, Responsable du Master DIDALANG-FLE/S.
- Régis LE GUILLOUX, chargé de mission auprès du CASNAV.
- Dominique FRAVEGA, Certifiée de Lettres Classiques au collège Beauregard de La Rochelle.

2. Statistiques

	Nbre	Moy.	Note la plus basse	Note la plus élevée	Fem. (dont stagiaires)	Hom. (stagiaires)	PE/	Certifiés	Agrégés	PLP (dont
Inscrits	39	7,77		17	31	8	5	27 (7)	3 (2)	4 (1)
Présentés	32	9,47	05	17	24	8	5	22 (5)	1 (1)	4 (1)
Reçus	10	13,5	10	17	10	0	2	6	1 (1)	1

3. Commentaires

Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils doivent consulter attentivement la note de service n°2004-175 du 19.10.2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004. La structure du dossier, le déroulement de l'épreuve orale ainsi que les critères d'évaluation (liste de connaissances et de compétences fournie en annexe) y sont clairement précisées.

Il a été fait preuve de bienveillance en ce domaine car un nombre encore important de dossiers ne respecte pas suffisamment les indications de la note de service. Le dossier doit être dactylographié et comporter « un développement commenté d'une expérience significative ». Certains candidats traitent cet aspect sous un angle trop narratif (cette remarque est aussi valable pour l'épreuve orale). Le jury invite donc les candidats à présenter un dossier clairement structuré et manifestant un effort de réflexion.

L'exposé ne saurait être la répétition du dossier. Il ne s'agit pas de narrer ses expériences mais de montrer :

- les leçons tirées des formations, stages et pratiques d'enseignement ;
- la réflexion éventuellement développée depuis le dépôt du dossier.

Les candidats réussissent l'entretien à condition de prendre appui sur les questions posées pour montrer leurs connaissances et compétences, leurs capacités d'analyse, leur intérêt pour cette problématique et leur capacité à se projeter dans l'avenir.

Le jury tient à rappeler qu'il ne s'agit pas de raconter son expérience ou de fournir des réponses laconiques. Par exemple, le jury attend du candidat son point de vue sur les outils ou ressources cités, sur les dispositifs d'accueil et de scolarisation présentés.

Le jury souhaite par ailleurs inviter les candidats qui renoncent à se présenter à la certification à le signaler à la Direction des Examens et Concours, afin de faciliter l'organisation du passage des candidats.

La diversité des candidatures est à souligner : les candidats sont issus de divers corps, et cette année, à la suite de la formation qui a été proposée aux professeurs stagiaires, dix d'entre eux se sont présentés. Si peu ont été reçus, il faut néanmoins encourager les stagiaires à la prise de conscience de la problématique du FLS, et à continuer, même en cas d'échec, à se former. La diversité concerne aussi les disciplines d'origine des candidats du secondaire :

Discipline d'origine	Nbre de candidats inscrits/présentés/reçus
Allemand	4/1/1
Anglais	8/4/1
COPIF	1/1/1
Documentation	1/1/1
Espagnol	2/2/1
Génie Mécanique Construction	1/1/0
Histoire-Géographie	1/1/0
Italien	1/1/0
Lettres-Anglais	2/2/1
Lettres Classiques	1/1/0
Lettres-Histoire	1/1/0
Lettres Modernes	10/10/2
Mathématiques	1/1/0
Psychologue scolaire	1/1/0

Là encore, il faut se féliciter de cette diversité des candidats, qui montre que la question du FLS n'est pas seulement envisagée par des enseignants de lettres ou de langues, mais commence aussi à être prise en compte par des enseignants des disciplines les plus diverses. De nouveau, même si bien sûr tous n'ont pas été reçus, le jury invite les candidats « non-linguistes » à continuer à se former.

Parmi les candidats présentés cette année, nombre d'entre eux ont cru pouvoir présenter la certification, soit parce qu'ils avaient suivi un enseignement universitaire de FLE, soit parce qu'ils avaient suivi le stage de préparation à cette certification. Le jury tient à souligner, d'une part, que la certification ne vient pas valider un parcours de formation, mais bien davantage un parcours de terrain, ou, à défaut, une véritable réflexion sur les enjeux du FLS. D'autre part, l'expérience de terrain, quand elle n'est pas suffisamment étayée par une véritable réflexion théorique, et une mise à jour des connaissances, ne peut non plus être automatiquement validée. De trop nombreux candidats n'avaient par exemple pas suffisamment envisagé la distinction entre FLE et FLS. D'autres, nombreux aussi, confondent difficulté scolaire et problématique des primo-arrivants.

Cela dit, de nombreux candidats qui n'ont pas obtenu cette année la certification paraissent dans une excellente logique de formation, et le jury ne peut que les inviter à approfondir dans cette direction, et à présenter de nouveau, dans les années à venir, cette certification. Cela concerne également les candidats « non-linguistes » et les stagiaires.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.